

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et percues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP L'HAY-LES-ROSES 4 RUE DISPAN 94246 L'HAY-LES-ROSES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal **(C)**: 30 17 340 417 392 Référence de l'avis: 21 94 4157036 92 Contrat de prélèvement: M3 94 0007960 21

Référence unique de mandat :

FR46ZZZ005002M394000796021

Numéro de propriétaire : 038 Y00059 D

Débiteur(s) légal(aux) :

PRÓP/INDIVIS 4121 MCR5SD

M YOUMBI NOEL LECLERC

M YOUMBI NOEL LECLERC

BAT C APPT CO6

71 AV DU GEN DE GAULLE 94240 L HAY LES ROSES

PROP/INDIVIS 11141 MCR5SC MME KONDA PANGOP JACQUELINE

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 02/09/2021

Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service: 94012

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP L'HAY-LES-ROSES 4 RUE DISPAN 94246 L'HAY-LES-ROSES CEDEX Tél: 01 49 08 88 44

 pour le montant de votre impôt : SDIF DU VAL-DE-MARNE CELLULOCAUX PROFESSIONNELS 1 PCE DU GEN PIERRE BILLOTTE 94037 CRETEIL CEDEX Tél : 01 43 99 36 82

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

303,00 €

Montant de vos taxes foncières 1415,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 112,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue

à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021 139,00 € 15 novembre 2021 25,00 € 15 octobre 2021 139,00 €

Compte bancaire: FR76 3006 6108 090X XXXX XXX0 163

Identifiant de la banque : CMCIFRPPXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 15 février 15 mars 15 avril 16 mai	2022 2022 2022 2022 2022	141,00 € 141,00 € 141,00 € 141,00 € 141,00 €	15 juin 15 juillet 16 août 15 septembre 17 octobre	2022 2022 2022 2022 2022	141,00 € 141,00 € 141,00 € 141,00 €
-----------------------------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------------------

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: L HAY LES ROSES (038), VAL-DE-MARNE (94)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Tax	es foncières 2021	Commune	Syndicat de communes				xes ciales		e ordures enagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2020	36,27 %	0,619	%	%	0,	623 %		5,45 %	0,00767 %	
	Taux 2021	36,27 %	1,19	%	%	0,	625 %		5,58 %	0,00912 %	
	Adresse	71 AV DU GEN DE GAULLE									
Propriétés bâties	Base	3123	3123			3	123		3123	3123	
	Cotisation	1133	37				19		174	0	1363
	Cotisation lissée										
	Adresse										
pri	Base										
5	Cotisation										
_	Cotisation lissée										
	Cotisation 2020	1131	19				20		170		
	Cotisation 2021	1133	37				19		174		1363
	Variation	+0,18 %	+94,74		%		5,00 %		+2,35 %	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité		Taxe tionnelle	Taxi spécia	es ales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
bâties	Taux 2020	%	%	%		%		%	%	%	
	Taux 2021	%	%	%		%		%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles										
non	Cotisation 2020										
	Cotisation 2021										
ţį	Variation	%	%	%		%		%	%	%	
Propriétés	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier Major base to constru		errains Caisse d'assur			
	Base État								Droit proportio	nnel :	
	Base collectivité								Droit fixe :		
	Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la Frais de gestion de la fiscalité directe locale									é directe locale	52
part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.											
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 6 € Dégrèvement Habitation principale et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 6 €.											
Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité Montant de votre impôt											
								1415			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fir. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.